PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

18.10.2007 PE396.530v01-00

AMENDEMENTS 1-28

Projet de rapport **(PE392.299v01-00)**
Ionisa Varvitsiotis
Protection diplomatique et consulaire du citoyen de l'Union dans les pays tiers
(2007/2196(INI))

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 1
Considérant C

C. *considérant* par conséquent que, face à l'explosion du nombre de ***citoyennes et*** citoyens de l'Union voyageant - 180 millions de titres de transport vendus en 2006 - ou résidant en dehors de l'Union, la présence européenne via les délégations de la Commission européenne pourrait être prise en compte dans un effort commun de mutualisation des ressources afin de compenser les limites des réseaux consulaires et diplomatiques des États membres,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 2
Considérant D

D. *considérant* qu'en la matière l'acquis communautaire est peu développé et se limite à la décision 95/553/CE des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 19 décembre 1995, concernant la protection des ***citoyennes et***

citoyens de l'Union européenne par les représentations diplomatiques et consulaires[1] et aux échanges d'information entre les Etats membres au sein du COCON, le groupe de travail au sein du Conseil de l'UE chargé de la coopération consulaire et qui a comme but d'organiser les échanges d'informations sur les bonnes pratiques nationales,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 3
Considérant E

E. *considérant* l'initiative de la Commission qui entend, par son livre vert, contribuer à donner un tour concret à l'article 20 du traité CE (très largement ignoré) énonçant le droit pour chaque ***citoyenne et*** citoyen européen, en l'absence d'une ambassade ou d'un poste consulaire de son État membre ***sur le territoire de cet État***, à bénéficier ***de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État, selon*** un principe de non discrimination,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 4
Considérant F, tiret 1

- fait écho à l'article 46 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ***selon lequel tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État***,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 5
Considérant F, tiret 3

- anticipe la sortie du 5ème Rapport sur la citoyenneté de l'Union de la Commission, occasion privilégiée d'annoncer des initiatives ***permettant de faire progresser la***

[1] JO L 314 du 28.12.1995, p. 73.

protection consulaire;

Or. de

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 6
Considérant G bis (nouveau)

G bis. considérant que la protection diplomatique et consulaire ne doit pas être confondue avec d'autres fonctions souvent attribuées aux représentants consulaires dans le domaine du droit civil, du droit de la famille ou de la foi publique,

Or. fr

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 7
Considérant H

supprimé

Or. fr

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 8
Considérant H

H. *considérant* qu'il y a en effet des différences de nature, de structure, et relatives au déclenchement de ces procédures entre protection diplomatique et consulaire, car si cette dernière peut être, dans certains cas au moins, obligatoire, la protection diplomatique s'est toujours inscrite dans le cadre d'un pouvoir discrétionnaire, ***et qu'il convient par conséquent d'opérer une distinction claire, dans les instruments juridiques pertinents, entre protection diplomatique et protection consulaire***,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 9
Considérant I

I. *considérant a contrario* que le traité de Maastricht a fait voir le jour à une citoyenneté européenne qui dérive de la citoyenneté des États Membres, et qu'il ***serait souhaitable pour son développement de parvenir à une protection égale de tous les citoyens et citoyennes de l'Union indépendamment du pays dont ils sont ressortissants***,

Or. de

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 10
Considérant I

I. *considérant* ***(suppression)*** que le traité de Maastricht a fait voir le jour à une citoyenneté européenne qui dérive de la citoyenneté des États Membres, et qu'il convient dès maintenant d'essayer d'harmoniser la protection diplomatique et consulaire afférente, étape essentielle de la nécessaire "communautarisation du pilier JAI",

Or. fr

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 11
Considérant J

J. *considérant* qu'avec une telle perspective, il est impératif de créer sans tarder les conditions de la révision de la décision de 1995 dans le sens d'une extension ***(suppression)***,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 12
Considérant L bis (nouveau)

L bis. considérant que le traité modificatif institue un service européen pour l'action extérieure doté de compétences et de responsabilités propres,

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 13
Paragraphe 1

1. approuve sans réserve l'initiative de la Commission qui ***vise à déterminer comment une protection comparable peut être assurée à long terme à tous les citoyens et citoyennes de l'Union dans le cadre de l'article 20 du traité CE***;

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 14
Paragraphe 1 bis (nouveau)

1 bis. invite la Commission à consulter son service juridique afin de déterminer s'il existe, dans le traité CE ou le traité UE, une base juridique pour l'harmonisation des législations nationales dans le domaine de la protection diplomatique et consulaire;

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 15
Paragraphe 3

3. lui suggère de proposer sans délai au Conseil - en dehors de son obligation de rapport triennal sur la citoyenneté de l'Union conformément à l'article 22 du Traité CE - l'adoption de concepts communs et de lignes directrices contraignantes de nature à ***établir des normes communes en matière de protection consulaire***;

Or. de

Amendement déposé par Javier Moreno Sánchez

Amendement 16
Paragraphe 5, tiret 1

- de la mise en place d'un numéro de téléphone ***d'urgence*** européen unique ***figurant***

dans le passeport des citoyens de l'Union à côté de l'article 20 du traité CE et permettant à tout citoyen de l'Union d'être relié à un centre de renseignement lui permettant d'obtenir toutes les informations utiles en cas de situation critique déclenchant le processus de protection consulaire, et notamment la liste à jour des coordonnées des ambassades et consulats des États Membres auxquels il est en droit de s'adresser***. Ce numéro pourrait être centralisé à Bruxelles et géré par la Commission. Il devrait s'agir d'un numéro unique ou assorti d'extensions afin de permettre aux citoyens de communiquer dans leur langue***;

Or. es

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 17
Paragraphe 5, tiret 1

- de la mise en place d'un numéro de téléphone européen unique permettant à ***toute citoyenne et*** tout citoyen de l'Union d'être ***relié(e)*** à un centre de renseignement lui permettant d'obtenir toutes les informations utiles en cas de situation critique déclenchant le processus de protection consulaire, et notamment la liste à jour des coordonnées des ambassades et consulats des États Membres auxquels il ***ou elle*** est en droit de s'adresser;

Or. de

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 18
Paragraphe 5, tiret 2

- de la sensibilisation des milieux professionnels impliqués dans le séjour (de court ou de long terme) des ***citoyennes et*** citoyens de l'Union dans les pays tiers par la diffusion de brochures adaptées à leur secteur d'activité;

Or. de

Amendement déposé par Javier Moreno Sánchez

Amendement 19
Paragraphe 5, tiret 3 bis (nouveau)

- ***de l'élaboration d'une recommandation relative à des bonnes pratiques en matière de rédaction d'avis aux voyageurs, afin que ceux-ci soient rédigés en des termes clairs et non ambigus;***

Or. fr

Amendement déposé par Javier Moreno Sánchez

Amendement 20
Paragraphe 5, tiret 3 ter (nouveau)

- ***de la mise en place d'un groupe de travail, composé de représentants des institutions européennes et de diplomates hautement qualifiés de chaque État membre, permettant des échanges d'informations quant à l'évaluation, par chaque État membre, du risque de voyager dans des pays tiers et d'œuvrer vers une approche commune en matière d'avis aux voyageurs;***

Or. fr

Amendement déposé par Simon Busuttil

Amendement 21
Paragraphe 5, tiret 3 bis (nouveau)

- ***de la sensibilisation des citoyens de l'UE qui voyagent en-dehors de l'UE, notamment dans les aéroports et les ports ainsi qu'au travers des agents de voyage et des exploitants, des titres de transport et par l'intermédiaire des agences nationales opérant dans le secteur du voyage et du tourisme;***

Or. en

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 22
Paragraphe 7, tiret 1

supprimé

Or. de

Amendement déposé par Tatjana Ždanoka

Amendement 23
Paragraphe 7 bis (nouveau)

7 bis. l'encourage à étendre la protection consulaire aux membres de la famille de

citoyens de l'Union qui sont ressortissants d'un pays tiers, ainsi qu'aux réfugiés reconnus, aux apatrides et aux autres personnes qui n'ont aucune nationalité et résident dans un État membre et sont en possession d'un titre de transport émis dans cet État membre;

Or. en

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 24
Paragraphe 7 bis (nouveau)

7 bis. lui demande de prendre les mesures adéquates afin d'assurer et de renforcer l'effectivité de l'assistance juridique aux citoyens européens en cas d'arrestation ou de détention dans un pays tiers;

Or. fr

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 25
Paragraphe 8

8. appuie sans ambiguïté l'initiative déjà annoncée par le rapport Barnier de création de "bureaux communs" dans les quatre zones "test" des Caraïbes, des Balkans, de l'Océan Indien et de l'Afrique de l'Ouest, et encourage la Commission à lancer, parallèlement à la mise en place de ces "bureaux communs", une campagne d'information ciblée sur les ***ressortissantes et*** ressortissants de l'Union résidant dans ces zones afin ***qu'elles ou ils*** y accomplissent les formalités nécessaires à leur enregistrement

Or. de

Amendement déposé par Javier Moreno Sánchez

Amendement 26
Paragraphe 9, tiret 1

- en matière d'évaluation et d'analyse des exercices et simulations réalisés sous l'égide d'États "pilotes", afin d'améliorer encore leurs capacités de coordination et de réaction en cas de circonstances exceptionnelles***, tout en œuvrant en faveur d'une meilleure visibilité des procédures applicables dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative d'État pilote ainsi qu'en faveur d'une plus grande concertation avec des parties tierces intéressées, en particulier les professionnels du transport et du tourisme;***

Or. fr

Amendement déposé par Javier Moreno Sánchez

Amendement 27
Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. constate que les procédures d'octroi d'aides économiques sont souvent ralenties par les nombreuses consultations requises, ce qui constitue une difficulté supplémentaire lorsqu'il s'agit d'accorder une aide efficace aux citoyens de l'Union en situation d'urgence dans un pays tiers; demande à la Commission d'examiner la possibilité de simplifier et d'harmoniser ces procédures d'octroi d'aides;

Or. es

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 28
Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. l'invite à examiner les possibilités et les conséquences, pour la protection consulaire et diplomatique, de la création d'un service européen pour l'action extérieure, conformément au traité modificatif;

Or. de